



Organisation du stage d'insertion professionnelle à l'enseignement fondamental

Adaptations prévues pour l'année 2017-18

1. Répartition du volume de travail des enseignants stagiaires

Avant le 13 septembre 2017, les enseignants stagiaires de la promotion 2017 pourront déjà suivre une grande partie des formations des modules 1, 2 et 3. Le volume des formations à suivre pendant les semaines de cours se trouvera ainsi allégé. La rentrée des classes continuera d'être fixée à mi-septembre.

Les deux premières semaines de la rentrée ainsi que les deux voire trois dernières semaines à la fin de chaque trimestre, il n'y aura pas de cours à l'IFEN.

2. Les formations

Les formations à l'IFEN sont organisées de façon à réduire à une fois par semaine la présence des enseignants stagiaires à l'IFEN. Les formations seront prioritairement organisées les jeudis et mardis de 14h à 17h ou parfois 18h. Les samedis sont évités dans la mesure du possible.

Les modules imposés sont réduits en termes de volume horaire et se termineront en grande partie à la fin du premier trimestre de la première année de stage.

Le volume obligatoire du module 3 est réduit de moitié et se concentre sur l'évaluation formative, en tant que préparation aux premiers bilans intermédiaires du premier trimestre. Par la suite, le module 3 rentre dans les modules au choix des 5 trimestres suivants.

De 15 formations au choix en 2016-2017, on passe à 45 formations au choix en 2017-2018. Les enseignants stagiaires peuvent choisir les formations à partir du deuxième trimestre de leur première année de stage, au rythme d'une formation par trimestre pendant les deux premières années du stage. (En troisième année de stage il n'y a plus de formation à suivre à l'IFEN.)

Les différentes formations sont proposées à plusieurs reprises durant les 5 trimestres pour permettre à chaque enseignant stagiaire de suivre la formation qui correspond à ses besoins. Si donc une formation est « complète » à un certain moment, l'enseignant stagiaire qui n'aura pas eu la possibilité de s'inscrire dans une première étape pourra le faire au trimestre suivant.

Les enseignants stagiaires sont invités à formuler leur attente très concrète par rapport aux formations, par rapport à leur/s classe/s et leurs élèves. Les formateurs prennent en considération ces demandes concrètes pour adapter leur formation aux besoins concrets des enseignants stagiaires.

Une nouvelle forme de formation – la formation hybride – permettra aux enseignants stagiaires de profiter de l'aide individualisée du formateur sur les contenus traités dans les formations. À la demande de l'enseignant stagiaire, le formateur peut l'aider à préparer une activité, l'accompagner dans sa classe (avec l'accord au préalable de l'inspecteur d'arrondissement) et le soutenir concrètement dans sa classe pour transposer en pratique les contenus traités dans la formation.

Les conseillers pédagogiques auront la possibilité de s'inscrire aux formations des enseignants stagiaires ; par formation, un maximum de cinq conseillers pédagogiques pourra participer. Cette constellation, combinée avec le modèle de formation hybride, facilitera le transfert en pratique des contenus traités.

3. L'évaluation des différentes épreuves

Les *deux productions écrites* liées aux deux modules de formation de la première année du stage porteront sur une thématique qui est transférable dans la pratique de tous les jours de l'enseignant stagiaire. Une adaptation sera faite en 2017-2018 dans le sens que ces productions seront thématiques et en partie préparées lors des formations. Ceci permettra d'éviter une répétition des contenus déjà traités en formation initiale.

Pour la rentrée 2017-2018, les consignes pour la rédaction des productions écrites seront adaptées de façon à en renforcer la plus-value dans la pratique quotidienne des enseignants stagiaires.

À l'enseignant stagiaire qui se voit attribuer une note < 50% dans sa production écrite, l'IFEN propose la possibilité d'un entretien individuel. Dans cet entretien, l'échange entre le formateur et l'enseignant stagiaire va permettre de mieux cibler les contenus que l'enseignant stagiaire n'a pas assimilés, et de lui fournir l'aide nécessaire pour avancer dans son développement professionnel. Cette démarche, liée aux possibilités qu'offrira le modèle de formation hybride, permettra une approche formative par excellence dans le sens de l'approche par compétences poursuivie dans l'enseignement.

L'approche formative est déjà présente dans les autres épreuves du stage, à savoir l'inspection en première et troisième année, le bilan du portfolio en première année et le mémoire en deuxième année de stage. Ces épreuves sont toujours accompagnées d'un échange entre évaluateur/s et enseignant stagiaire, entretien qui vise l'approche formative.

Le portfolio prend une place importante dans les trois années de stage. Il s'avère en cette première année de stage que beaucoup d'enseignants stagiaires ont eu des difficultés à donner du sens à cet instrument dans leur pratique de tous les jours. Pour l'année à venir, le module M2 sera adapté dans le sens que le portfolio de chaque enseignant stagiaire sera, dès septembre 2017, thématique et intégré dans la formation. Beaucoup d'enseignants stagiaires disposent déjà d'un portfolio de leur formation initiale. La continuation de ce portfolio sera activement intégrée et soutenue dans le module 2.

Il sera également insisté sur le fait que le portfolio, tel qu'il est décrit pour le stage, est un outil individuel et individualisé qui doit être pris en main par l'enseignant stagiaire à sa façon très personnelle. Mises à part quelques pièces évidentes à insérer dans le portfolio (plans d'action de l'accompagnement, traces écrites issues des formations, productions d'élèves), le contenu du portfolio est sous l'unique responsabilité de son auteur. Personne n'a le droit d'exiger un contrôle du portfolio ; la présentation des différentes pièces du portfolio est sous la responsabilité unique de son auteur.

Lors du *bilan du portfolio*, l'enseignant stagiaire a le choix de présenter les pièces qui lui semblent documenter son développement professionnel et personnel. À lui d'organiser la présentation de son portfolio comme il lui semble pertinent. Il ne s'agit absolument pas d'une évaluation du portfolio en soi, mais uniquement d'une évaluation de la présentation du développement professionnel qui a eu lieu avant le bilan du portfolio – présentation qui s'appuie sur les pièces choisies par l'enseignant stagiaire lui-même.

Pour la promotion 2017, le module 2 sera adapté de façon à mieux communiquer le concept du portfolio du stage aux nouveaux enseignants stagiaires et à leur faire prendre conscience de leur liberté et de leur responsabilité y liées.

L'IFEN va renforcer pour la rentrée 2017-2018 le soutien par des formateurs dans la rédaction du mémoire. Le *mémoire* du stage n'étant pas à confondre avec le mémoire que tous les enseignants stagiaires ont déjà dû concevoir pendant leur formation initiale, il leur sera clairement communiqué qu'il s'agit d'un projet personnel à mettre en place avec leurs élèves, projet qui fait du sens dans la pratique journalière.

À leur demande, les enseignants stagiaires pourront bénéficier d'un soutien dans la conception et dans la rédaction de leur mémoire.

4. Hospitations et regroupements entre pairs

Pour l'organisation des hospitations et des regroupements entre pairs en deuxième et en troisième année du stage, une plus grande liberté est accordée afin d'offrir aux enseignants stagiaires un espace d'échange ouvert à leurs questionnements. Ils auront trois modèles de mise en pratique au choix : le concept de « lesson study », le concept de « professional learning community » et la mise en pratique libre.

Lors d'une réunion d'information le 6 juillet 2017 à l'IFEN, les concepts seront présentés aux enseignants stagiaires de la promotion 2016 et ils pourront décider à la rentrée 2017-2018 comment ils organiseront leurs regroupements entre pairs et leurs hospitations.